



Vendredi 18 janvier 2019

L'ÉLECTRIFICATION ROYAN – SAINTES – ANGOULÊME N'EST PAS ABANDONNÉE !

Le Département de la Charente-Maritime est fortement impliqué dans la modernisation du réseau ferroviaire Charentais-Maritime et en particulier à travers son engagement de 55 M€ dans le volet ferroviaire du Contrat de Plan Etat-Région Poitou-Charentes 2015-2020 (CPER).

L'état des voies de l'étoile ferroviaire de Saintes est particulièrement préoccupant et cette situation a conduit SNCF Réseau à limiter la vitesse des trains. C'est le cas actuellement sur les lignes Saintes-Niort, Saintes-Bordeaux. Les temps de parcours sont considérablement allongés, pénalisant les voyageurs et décourageant l'emprunt de ce mode de transport. Il est donc indispensable de mener très rapidement des travaux sur ces lignes.

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, modifié par avenant en 2017, a porté l'investissement dans le domaine ferroviaire pour le périmètre de l'ex Région Poitou-Charentes à 422,8 M€, dont 320,80 M€ pour des lignes en totalité ou partiellement en Charente-Maritime. Le Département s'est engagé aux côtés de l'Etat et de la Région à hauteur de 52,53 M€.

Le Département est prêt à un redéploiement (*par voie d'avenant*) des crédits du CPER 2015-2020 prévus pour l'électrification d'Angoulême-Saintes-Royan, qui a pris beaucoup de retard, sur les travaux d'urgence.

Mais il pose à l'Etat et à la Région une **condition impérative** : tous les travaux préparatoires à l'électrification Royan – Angoulême (*modernisation des voies et de la signalisation*) doivent être terminés dans l'actuel Contrat de plan afin que l'électrification soit immédiatement engagée dans le prochain Contrat de plan.